# DIRECTION DES PÈLERINAGES DU DIOCÈSE DE DIGNE

Les Hautes Sagnières – 04250 Clamensane Mob : 06 49 71 56 65 - Fixe : 04 92 68 37 19 pelerinagesdigne@gmail.com & www.pelerinagesdigne.fr

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours ATOUT France Immatriculation : IM004100009 Mutuelle Saint Christophe – 277 rue Saint Jacques 75256 Paris cedex 05 - CONTRAT : 0020820030000287 Garantie financière : Atradius Client N° : 543817 Contrat n° : 378242 / caution N° 1 Virement bancaire

IBAN: FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 - ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne

Inscription en ligne: https://voyages.pelemobil.com ou inscription papier ci-dessous.

# **Pèlerinage en Israêl**du samedi 2 octobre au mercredi 12 octobre 2022 soit 10 jours et 10 nuits à retourner avant le 1 juillet 2022 FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION N° :

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (CNI ou Passeport) utilisé durant le pèlerinage.

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules. **IDENTIFICATION DU PÈLERIN** Prénom: Nom: Nationalité: Date de naissance : Code postal ..... Ville...... Téléphone fixe : ...... Téléphone portable : ..... E-mail: Émis le : / / N° passeport / CNI n°: Expire le : / / ATTENTION : la pièce d'identité que vous indiquez ici devra être en cours de validité au moment du pèlerinage. Voir formalités paragraphe Formalités du présent bulletin d'inscription. PERSONNE HORS PÈLERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT) Nom: Prénom: Téléphone fixe : Téléphone portable : E-mail: **AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)** La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Digne les Hautes Sagnières - 04250 Clamensane, à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je

m'inscris :

☐ OUI

☐ NON

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes

### FINALITÉ DE COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse

Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages

Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration)

Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

### LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Les responsables de traitement sont les directeurs diocésains des pèlerinages Catherine et Alexandre Nabokoff

### **DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES**

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes:

Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées au plus tard 2 ans de la relation commerciale. (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD

### DESTINATAIRE DES DONNÉES

Fait à :

Le service des pèlerinages du diocèse de Digne

le:

Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration)

Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger)

| compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'a<br>autorisations.   | i lu et compris toutes les explications de ces  |
|---|---|
| le soussigné (prénom et nom) :  | déclare avoir plus de 18 ans ou être  |
| Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6<br>27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression<br>et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer c<br>suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un émail à<br>diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale p<br>inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.go | et de portabilité des données personnelles vous concernant<br>les droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse<br>[adresse émail de contact du DPO de l'association<br>par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous |
| l'autorise l'Association Diocésaine de Digne à utiliser ces donné<br>sollicitations de la part de ses différents services (via courriers é<br>téléphoniques et courriers postaux) :<br>OUINON   |   |
| Aucune autre information ne sera transmise à un tiers l'autorise la Direction diocésaine de Digne - Service des Pèlerin Digne à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de c   | ages rattachés à l'Association Diocésaine de<br>téléphones, émail) à d'autres participants du   |

Signature:

| DROIT A L'IMAGE  | Date de l'autorisation : / / 2022  |
|--|--|
|  | nisé par le diocèse de Digne<br>ances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine de   |
| ma voix, mon interview et tout ce qui aura pu êtr  | mon nom, mon adresse, numéro de téléphone et adresse mail,<br>re filmé par les caméras et/ou photographié me concernant,<br>és ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Digne, à titre |
|  | 5 ans et au plus tard à la fin des promotions pour lequelles<br>nt la périodicité est annuelle, le consentement est donné<br>ivante  |
| et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur les<br>En outre, les adresses, numéros de téléphone et d<br>le cadre de la gestion des images collectées par la<br>des pèlerinages. Elles sont destinées aux respons<br>les hautes Sagnières 04250 Clamensane<br>Conformément à la loi informatique et liberté du<br>protection des données, vous disposez d'un droit<br>d'effacement, de modification et de rectification | adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans<br>e diocèse de Digne et leur utilisation par le service diocésain  |
| Vous disposez enfin du droit de définir des directi<br>entendez que soient exercés, après votre décès co   | ives générales et particulières définissant la manière dont vous<br>es droits.   |
| Vous pouvez exercer ces droits auprès du respons<br>à l'adresse suivante : les hautes Sagnières 04250  | sable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Digne<br>Clamensane   |
|  | tion auprès de la Commission nationale de l'informatique et<br>spect des obligations en matière des données à caractère  |
|  | résente autorisation. Je garantis l'Association Diocésaine du<br>tion de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon   |

Signature (Précédée de la mention manuscrite : Lu et approuvé. Bon pour accord »)

### INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

Pèlerinage en Israël

Directeurs Diocésains des Pèlerinages : Catherine et Alexandre NABOKOFF Date de départ : 2 octobre 2022 - Date de retour : 12 octobre 2022

Destination: Israël

### **TRANSPORTS**

VOYAGE: compagnie Aérienne EL AL

ALLER: 2 octobre 2022 Marseille / Tel Aviv

Pré-Acheminement vers l'Aéroport en Bus

Points d'arrêt du bus et horaires: Digne (gare routière) 04h30 - Peyruis (aire de covoiturage) 05h05 - Manosque (gare routière) 05h45 - Aéroport Marseille Provence vers 07h.

07h00: Convocation à l'aéroport de Marseille Provence

10h00 : Décollage de Marseille sur le vol LY 322

14h55 : Arrivée à l'aéroport de Tel Aviv

RETOUR: 12 octobre Tel Aviv / Marseille

02h25 : Convocation à l'aéroport de Tel Aviv 05h25 : Décollage de Tel Aviv sur le vol LY 321 08h55 : Arrivée à l'aéroport de Marseille

Post-Acheminement : vers 09h00 départ de aéroport Marseille Provence vers Manosque – Peyruis et Digne en Bus.

## **HÉBERGEMENT (PAR PERSONNE)**

| Je désire une chambre : 🗌 | 1 lit (single) | $\square$ couple (1 grand lit) $\square$ | 2 lits (Twin) |
|---------------------------|----------------|--|---------------|
|---------------------------|----------------|--|---------------|

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcout chambre simple pourra m'être demandée.

### **RESTAURATION**

La pension complète du premier jour au dernier jour

Petit déjeuner, déjeuner simple à 2 plats, dîner. (vin et café non compris)

### **FORMALITÉS**

### FORMALITÉS DE POLICE

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Chaque pèlerin de <u>nationalité française</u> doit se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

### **FORMALITÉS SANITAIRES**

Consignes sanitaires en vigueur au moment du départ (Pass vaccinal, test PCR ou sérologique, autres...) Prévoir ses médicaments et ordonnances.

PARTICIPATION ESTIMÉE AU PÈLERINAGE : 1690 € TTC Supplément chambre single : 250 €

SOLIDARITÉ : je souhaite aider un pèlerin : €
TOTAL : €

### Ce prix comprend

- ✓ Le transport aérien sur vols réguliers en classe économique, avec la compagnie EL AL
- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité
- ✓ Le service d'accueil à l'aéroport
- ✓ Les services d'un guide à disposition lors des visites
- ✓ L'hébergement en chambre en hôtels ou similaires
- ✓ La pension complète du dîner du jour 1 au dernier jour
- ✓ La mise à disposition d'un autocar pendant le séjour
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme
- √ L'assurance assistance et rapatriement
- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Marseille Provence

### Ce prix ne comprend pas:

- ✓ Les offrandes pour les messes, les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel

### Versement d'un acompte à l'inscription de 500 € par virement ou chèques

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Cas particuliers: nous contacter.

Chèque(s) à libeller à l'ordre de : ADD Service Pèlerinage – Diocésain de Digne 18 057 81 V Marseille Virements : IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne Règlements par Chèques Vacances acceptés

### **RÉVISION DU PRIX**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

### ANNULATION PAR LE PÈLERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Entre 90 et 45 jours du départ : l'agence facturera les frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes hébergements, autres ), ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 95 €
- A compter de 46 jours du départ : 100% du montant total du voyage.

**Pour les cas de force majeure**, sur présentation des documents justificatifs, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 95 € par personne, de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

### ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÈSAINE DES PÈLERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage coorganisatrice si le nombre minimum de 25 participants n'est pas inscrit :

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

### **CONTACT – RESPONSABILITÉ – RÉCLAMATION**

### **CONTACT**

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des Pèlerinages de Digne - contact « litiges » Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

### RESPONSABILITÉ

La direction diocésaine des pèlerinages de Digne et l'agence de voyage BIPEL sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour

### GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PÈLERINAGES

L'association diocésaine de Digne a souscrit une garantie financière auprès de Atradius Cette garantie porte le n°378242

### ASSUREUR DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PÈLERINAGES

L'association diocésaine se Digne a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe -277 Rue Saint Jacques -75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le N°CONTRAT : 0020820030000287

### **CESSION DU CONTRAT**

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués

### **RÉCLAMATION ET MÉDIATION**

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Digne de toute réclamation, à l'adresse suivante : Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane par lettre avec accusé-réception et/ou par émail à <u>pelerinagesdigne@gmail.com</u> accompagné(e) de tout justificatif.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : <a href="https://www.mtv.travel">www.mtv.travel</a>

# FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LA VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Atradius, garant financier, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement.

| Je soussigné la conclusion de<br>Tourisme, des c<br>situation politiq<br>https://www.di<br>rubriques « risc<br>devis et du prog | e la prés<br>condition<br>que et sa<br>plomatique pays | sente insons particu<br>ns particu<br>nitaire de<br>e.gouv.fr/<br>s » et « sa | cription - d<br>Ilières de ve<br>e la destina<br>/fr/conseils<br>anté ») à c | e l'offre ré<br>ente de vo<br>tion choisi<br>-aux-voyag<br>onsulter ré | épondar<br>yages , ;<br>e figura<br>geurs/<br>égulière | nt aux o<br>avoir p<br>nt dans<br>(plus<br>ment ju | exigence<br>ris conna<br>s la rubrio<br>spécific<br>usqu'au o | s de l'art<br>lissance d<br>que conse<br>luement<br>départ, a | icle R. 211-<br>les informa<br>eils-aux-voy<br>concerna<br>voir pris co | 4 du Co<br>tions lié<br>ageurs<br>nt les<br>nnaissa | ode du<br>es à la<br>du site<br>sous<br>nce du |
|---|--|---|--|--|--|--|---|---|---|---|--|
| Fait, en deux ex  | xemplaiı   | res à :   |  |  |  |  |   |   |   |   |  |
| Le :  | /  | /   |  |  |  |  |   |   |   |   |  |
| Signature (préc   | édée de  | la mentio   | on manuscr   | ite : lu et a  | approuv  | ée, bor  | n pour ac   | cord)   |   |   |  |